

APERN

37^{ème} BROCANTE / PUCES de NOZEROY Samedi 15 août 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION et règlement à remplir lisiblement, à signer et à retourner au plus tard le 15 JUILLET 2026 à :

APERN Brocante - 3 place de la Mairie - 39250 NOZEROY ou apern39250@gmail.com

Article 1 : La foire est ouverte aux Antiquaires et Brocanteurs professionnels ainsi qu'aux particuliers qui vident leurs greniers. Sont interdites les copies d'anciens.

Article 2 : Les exposants ne peuvent proposer à la vente que des objets usagés et ne peuvent acheter des marchandises en vue de leur revente. **La vente d'objets neufs est interdite.**

Article 3 : **Ne sont pas admis : les stands d'artisanat** (poterie, bijoux, cuir, tapis, paniers...) ainsi que **les stands de boissons, gâteaux et diverses nourritures** autres que ceux de l'Association.

Article 4 : Les exposants doivent se munir d'une pièce d'identité le jour de la manifestation afin de pouvoir répondre aux contrôles d'identité.

NOM-Prénom : _____

ADRESSE : _____

Tél. : _____ E-MAIL** : _____

(**important pour vous envoyer la confirmation d'inscription, rien n'est envoyé par courrier)

antiquaire ou brocanteur PROFESSIONNEL

N° d'inscription au registre du commerce :

Lieu d'inscription :

PARTICULIER atteste sur l'honneur

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- la non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (autorisation 2 fois par an au plus)

Date et lieu de naissance _____ Département _____

Nature de la pièce d'identité produite (précisez : PC - CNI - Passeport...) :

N° : _____

Autorité qui l'a délivrée : _____

Date de délivrance : _____

Article 5 : l'emplacement est attribué par l'organisateur ; **il est distribué à partir de 5 h le jour J** ; l'exposant s'engage à respecter cet emplacement ainsi que les portes d'entrée des habitants, et **en aucun cas une modification n'est possible le jour même.**

Article 6 : le déchargement et l'installation sont autorisés de 5 h à 7 h 30. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LA VEILLE. Tout emplacement non occupé à 8 heures sera redistribué. Aucun exposant ne pourra s'installer s'il n'a pas réservé et réglé son inscription. **Une voie de circulation pour les secours (largeur 3m) doit être laissée libre devant chaque stand.**

Article 7 : la sortie de la ville est autorisée à partir de 17 h.
 Pour le départ, l'exposant devra respecter le sens de circulation indiqué par l'organisation.
 Chaque exposant devra laisser **son emplacement propre.**

Chaque exposant devra remmener ses invendus et des poubelles car les bénévoles chargés du nettoyage passent des heures à tout ramasser.

EMPLACEMENT et VEHICULE* (1 seul véhicule par emplacement)**

*** nous vous rappelons que les **places avec véhicule sont limitées**
Les véhicules ne sont pas autorisés dans la Grande Rue (merci de le demander uniquement si c'est impératif pour vous.)

Emplacement	Prix Unitaire jusqu'au 15 juillet	Nombre de mètres	Total
<input type="checkbox"/> Sans Véhicule Minimum : 3 m. - maxi : 15 m.	3,50 € / m	 €
<input type="checkbox"/> Avec Véhicule *** (1 seul) (Majoration de 7 € par véhicule) Minimum : 5 m. - maxi : 15 m.	3,50 € / m 7,00 € / véh	1	X 3,50 € = € X 7,00 € =7,00 € Total =€

***Dans le cas de **véhicule impératif** sur votre stand, quel est le type du véhicule :

Voiture Fourgonnette Autre (préciser).....

Remorque Fourgon **longueur du véhicule** (à préciser).....

Barnum ou vit'abri dimensions

Vous serez placés en fonction de l'encombrement du (des) véhicule(s) et du barnum.

REGLEMENT JOINT OBLIGATOIREMENT : Esp Chq (à l'ordre du COMITE D'ANIMATION)
 Virement* en date du _____ (RIB : FR76 1250 6390 2020 0515 5500 081-IBAN : AGRIFRPP825)
 * en cas de virement, merci de nous envoyer le justificatif par mail

Article 8 : La participation financière pour l'emplacement est encaissée le 31 juillet. Si l'exposant se désiste après cette date, il ne sera pas remboursé. La manifestation n'étant pas annulée en cas de mauvais temps, l'emplacement ne sera pas remboursé si l'exposant décide de ne pas participer.

Article 9 : L'inscription n'est définitive qu'à réception :
 - du **bulletin d'inscription complet daté et signé**
 - du **règlement de l'emplacement (et véhicule(s) le cas échéant)**
 Les inscriptions remplies partiellement ou illisibles vous seront retournées.

Tout exposant qui s'inscrit après le 15 juillet paiera 5 € le mètre

Article 10 : L'organisation se réserve le droit d'exclure à n'importe quel moment toute personne qui ne respecterait pas le règlement et/ou les organisateurs.

Je soussigné(e)..... atteste avoir lu et approuve le bulletin d'inscription et le règlement de la Brocante de Nozeroy, fait le/...../2026.

Signature

Inscriptions : 07.83.97.41.94 ou apern39250@gmail.com

(renseignements : 03 84 51 19 90 - Lundi : 14 h 30 à 18 h 30 / du Mardi au vendredi : 9 h à 12 h - 14 h 30 à 18 h 30 / Samedi : 10 h à 12 h ; vacances d'été : tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h)